Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_138-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 novembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-138

En exercice : 27
Présents (P) : 24
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 02 novembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 23 octobre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (E), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (E), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Christophe CHEVALIER

RÉSEAU SPEF – PRESTATIONS DE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_138-DE

***Vu** les statuts de Brocéliande Communauté*
***Vu** l'adhésion de Brocéliande Communauté au réseau SPEF*
***Vu** l'avis des membres de la Commission économie du 30 janvier 2024*
***Vu** le marché public passé entre France Compétences et le groupement dont fait partie le réseau SPEF*
***Vu** la délibération n°2025-137 du Conseil communautaire de Brocéliande Communauté en date du 8 décembre 2025 autorisant la signature du protocole transactionnel pour 2024-2025 et du contrat de sous-traitance*

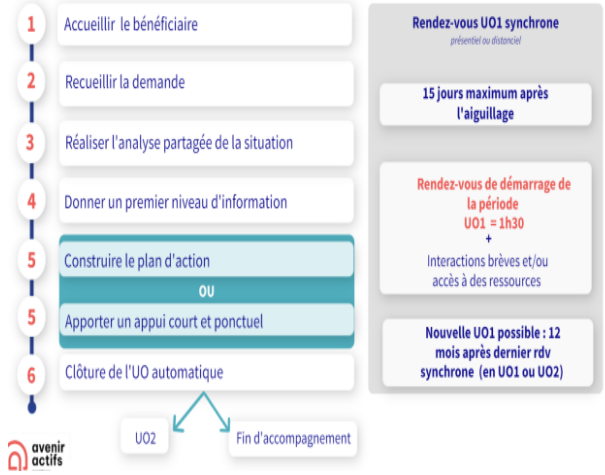
Madame la Vice-Présidente en charge de l'Economie, l'emploi et l'agriculture précise à l'assemblée, qu'en 2023, France Compétences a lancé un accord-cadre, alloti par région, sur la période 2024-2027, dont l'objet est la réalisation de prestations de conseil en évolution professionnelle destinées aux salariés et aux travailleurs indépendants.

Le groupement conjoint, piloté par Catalys Conseil, dont le réseau SPEF fait partie, s'est vu attribuer le lot n°10 « Bretagne » de cet accord-cadre.

À la suite de l'attribution de ce marché, le réseau SPEF a sollicité plusieurs partenaires afin d'assurer l'exécution d'une partie des missions qui lui incombent.

Aussi, Madame la Vice-Présidente en charge de l'Economie, l'emploi et l'agriculture rappelle à l'assemblée que, depuis janvier 2024, Brocéliande Communauté intervient pour le réseau SPEF dans le cadre du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP). Une partie des prestations relevant de l'UO1 « Premier niveau de conseil personnalisé » et de l'UO2 « Accompagnement personnalisé » du marché public conclu entre France Compétences et le groupement du réseau SPEF est ainsi exécuté par les services de Brocéliande Communauté depuis 2024 sur le site de Plélan-le-Grand.

UO1 Premier niveau de conseil personnalisé



UO2 Accompagnement personnalisé



Le marché prévoit également que chaque UO est assortie d'objectifs quantitatifs ainsi que le versement d'une prime si le nombre annuel d'UO dépasse de 20% le nombre de l'année précédente.

<u>Les prestations réalisées en 2024 et 2025</u> l'ont toutefois été sans cadre juridique formalisé. Depuis le lancement du marché, la relation contractuelle entre Brocéliande communauté et le réseau SPEF est restée en cours de consolidation, dans l'attente de la stabilisation du cadre juridique interne au réseau SPEF et au groupement CATALYS. Ainsi, les interventions réalisées sur ces deux années n'ont pas été couvertes par un contrat de sous-traitance.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_138-DE

A titre informatif, les chiffres 2024 concernant Brocéliande communauté et les autres partenaires du réseau SPEF sont les suivants :

	Objectifs recours - 2024		Réalisé facturé - 2024	
	Niveau 1 RDV Porteur	Niveau 2 RDV Porteur (objectif 40% taux de passage)	Niveau 1 RDV Porteur	Niveau 2 RDV Porteur
Locminé	53	21	76	29
Montauban de Bretagne	74	29	39	9
Pipriac	64	25	42	18
Plélan Le Grand	**64**	**25**	**45**	**16**

Afin de sécuriser juridiquement cette situation et de reconnaître les prestations effectuées, des protocoles transactionnels couvrant la période 2024-2025 ont été signés afin de valider les interventions effectuées et de fixer les modalités financières, en cohérence avec les clauses du marché public liant le réseau SPEF à France Compétences.

Pour les prestations à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au terme du marché précité, il était prévu de conclure un contrat de sous-traitance entre Brocéliande Communauté et le réseau SPEF. La signature de ce contrat n'a toutefois pas pu aboutir jusqu'à présent, suite à une formalité supplémentaire qui a retardé la mise en place du contrat de sous-traitance.

Le réseau SPEF a sollicité une prise d'effet du contrat de sous-traitance au 1er janvier 2027. Dans l'intervalle, un troisième protocole d'accord devra être prévu pour couvrir les prestations réalisées à compter de janvier 2026 et jusqu'à la date de signature du contrat.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer, d'une part, le troisième protocole transactionnel régularisant les prestations réalisées en 2026 et jusqu'à la signature du contrat de sous-traitance, et d'autre part, le contrat de sous-traitance encadrant les interventions de Brocéliande Communauté à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'à la fin du marché public CEP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- D'AUTORISER le Président à signer le protocole transactionnel régularisant les prestations réalisées sur l'année 2026 et jusqu'à la signature du contrat de sous-traitance
- D'AUTORISER le Président à signer le contrat de sous-traitance qui encadrera les interventions de Brocéliande communauté à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'au terme du contrat
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et les futurs avenants éventuels audit contrat de sous-traitance.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 novembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT